



COMMUNE DE VEYTAUX

## PRÉAVIS No 07/2023

PRESENTE PAR LA MUNICIPALITE  
AU CONSEIL COMMUNAL DANS SA SEANCE  
DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023

relatif à

**l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine  
administratif de CHF 166'300.00 TTC au maximum, pour  
couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux,  
de l'éclairage public et du mur au Chemin du Scex**

Date de la commission : 27 septembre 2023, 18h00  
à la salle du Conseil communal



Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

## **1. OBJET DU PREAVIS**

Par le présent préavis, la Municipalité de Veytaux sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 166'300.- TTC au maximum pour la création d'un sondage, la réfection du revêtement bitumineux, le remplacement du câble d'éclairage public et la réfection du mur au chemin du Scex.

## **2. SITUATION**

Le tronçon de route en question se situe sur le chemin du Scex (voir le plan ci-annexé).

## **3. DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Les travaux prévus sont les suivants :

- création d'un sondage pour l'analyse de l'affaissement au pied du mur devant le garage de la voirie ;
- dégrappage du bitume existant ;
- remplacement des bordures existantes dans la zone de nettoyage des véhicules et réfection du revêtement ;
- remplacement des bordures le long du cimetière ;
- réalisation d'une fouille pour l'éclairage publique, pose d'un tuyau PE diamètre 60 et construction d'une chambre ;
- pose d'un enrobé bitumineux ;
- décrépissage, nettoyage et réfection du mur du chemin du Scex avec un crépi au mortier de ciment.

## **4. ECLAIRAGE PUBLIC**

Le câble de l'éclairage public doit être remplacé et mis sous tube. Son raccordement se fera sur le réseau qui a été mis à neuf lors des travaux sur la rue du They et la rue Bonivard, en 2022.

## **5. MUR**

Le mur du chemin du Scex présente des faiblesses à de nombreux endroits. Les tablettes doivent être remises à niveau et jointoyées. Un nettoyage complet du mur sera effectué et un nouveau crépi sera posé des deux côtés du mur.

## **6. PROGRAMME DES TRAVAUX**

Les travaux sont prévus sur une durée de 5-6 semaines et débiteront, dans la mesure du possible, après l'adoption de ce préavis par le Conseil communal et à l'échéance du délai référendaire.



## 7. COUT DES TRAVAUX

Le coût global des travaux est le suivant :

Sondage	CHF 3'268.00	
Installation de chantier	CHF 1'500.00	
Travaux préparatoires	CHF 32'955.00	
Revêtement bitumineux	CHF 16'735.00	
<b>Sous-total</b>		<b>CHF 54'458.00</b>
Eclairage public travaux	CHF 5'145.00	
Eclairage public installation	CHF 5'787.30	
<b>Sous-total</b>		<b>CHF 65'390.30</b>
Réfection du mur	CHF 75'000.00	
<b>Sous-total</b>		<b>CHF 140'390.30</b>
Divers et imprévus 10% (arrondi)	CHF 14'000.00	
<b>Sous-total</b>		<b>CHF 154'390.30</b>
<b>Total HT</b>		<b>CHF 154'390.30</b>
TVA (7.7%)		CHF 11'888.05
<b>TOTAL général TTC (arrondi)</b>		<b>CHF 166'300.00</b>

## 7. ASPECTS FINANCIERS – PERSONNEL ET ENVIRONNEMENT

### 7.1 Financement et conséquences financières

Au 31 décembre de l'exercice précédent, les fonds disponibles en trésorerie étaient de CHF 1'699'491.74. Au 14 août 2023, ils se montent à CHF 399'678.80.

Dans le cas où les fonds disponibles en trésorerie ne suffiraient pas et dans l'attente du retour de péréquation, la Commune pourrait utiliser la limite de crédit de CHF 1'030'000.00 sur son compte courant auprès de la Banque Cantonale. A ce jour, cette limite est intacte.

Afin d'optimiser le retour de la péréquation intercommunale au titre des dépenses thématiques, il vous est proposé que les travaux soient pris en charge par le compte de fonctionnement en 2023, compte 44.3140 « entretien routes et quais ».

Cette manière de faire permettrait d'encaisser dans le cadre des dépenses thématiques une participation de l'ordre de CHF 107'400.-, soit environ le 70% des travaux routiers (réfection du revêtement et du mur), hors éclairage public. Le détail de cette opération est le suivant :





Coût total des travaux	CHF 166'300.00
Prise en charge par le biais des dépenses thématiques, estimation	CHF - 107'400.00
<b>Montant net à charge de la commune de Veytaux</b>	<b><u>CHF 58'900.00</u></b>

Le solde à charge de la commune de CHF 58'900.00 sera amorti par un prélèvement au fonds de réserve entretien des routes (compte 9281.43).

Le financement du présent préavis est assuré par les fonds disponibles en trésorerie. Par ailleurs, à la vue des disponibilités de la commune à ce jour et dans l'attente du retour de la péréquation intercommunale qui interviendra courant 2024, nous utiliserons la limite de crédit disponible auprès de la Banque Cantonale Vaudoise.

## 7.2 Participation / subvention

Aucune participation n'est accordée pour les travaux d'entretien des routes communales.

## 7.3 Effets sur le personnel communal

La réalisation de ces travaux n'aura pas d'effet sur l'effectif du personnel communal.

## 7.4 Impact sur l'environnement

Les travaux projetés n'ont pas d'effet sur l'environnement.

## 8. CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

**vu** le préavis No 07/2023 de la Municipalité du 21 août 2023 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 166'300.00 TTC pour couvrir les frais liés à la réfection du revêtement bitumineux, de l'éclairage public et du mur au chemin du Scex.

**ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux liés à la réfection du revêtement bitumineux, de l'éclairage public et de la réfection du mur au chemin du Scex ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 166'300.00 au maximum ;
3. de financer cette dépense de la manière suivante ;
  - retour de la péréquation intercommunale (dépenses thématiques) : CHF 107'400.00;



- trésorerie courante : CHF 58'900.- ;
- 4. de prendre en charge cette dépense par le compte de fonctionnement en 2023, soit :
  - Compte 44.3140 « entretien routes et quais » : CHF 166'300.00 ;
  - Compte 22.4520.02 « dépenses thématiques » : CHF 107'400.00 ;
  - Compte 44.4800 « prélèvement au fonds de réserve » : CHF 58'900.00.
- 5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Ainsi adopté par la Municipalité le 21 août 2023

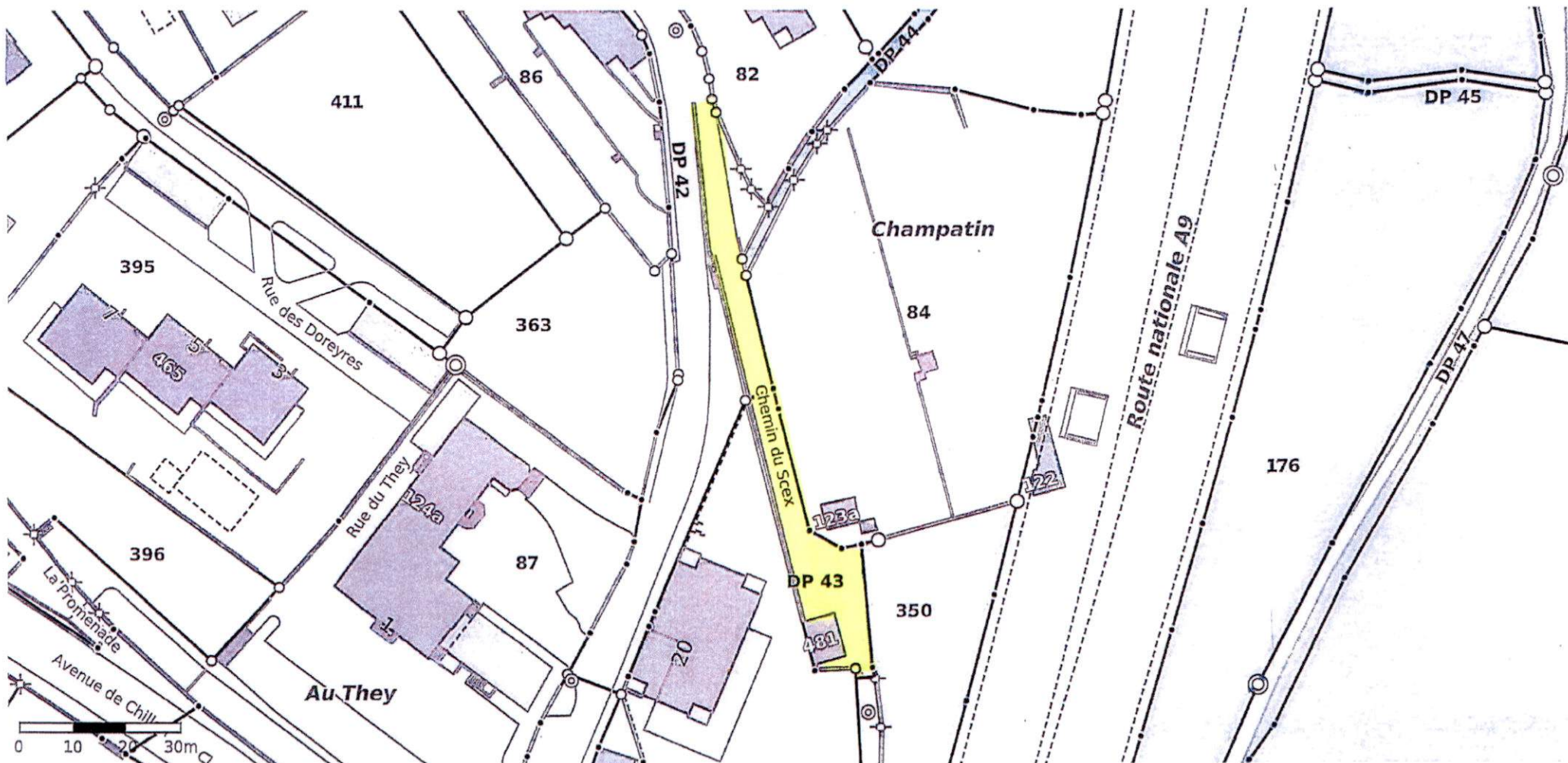
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :		La Secrétaire :
 C. Chevalley		 V. Ramadani

Annexe : 1 plan de situation au 1:25'000  
Délégué municipal : Monsieur P. Andler, Conseiller municipal







© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap – Informations dépourvues de foi publique



## réfection revêtement bitumineux

Chemin du Scex DP 42 - 43  
jusqu'au bâtiment 481 (voirie)

Echelle : 1:1'000  
Coordonnées : 2'560'835 / 1'141'058  
Date d'impression : 08.02.2023